

La signature électronique

Cours - [Start-up : décrochez des marchés publics](#)

> Chapitre - Gérez la relation contractuelle



Dans les échanges sur internet, et tout particulièrement les transactions commerciales, la preuve de l'identité des interlocuteurs est indispensable afin d'assurer la validité des transactions.

L'objectif majeur de la **signature électronique** est triple :

1. **Garantir l'intégrité d'un document ;**
2. **Authentifier son auteur ;**
3. **Rapporter la preuve du consentement.**

Dans le [cadre de la commande publique](#), une signature électronique avancée reposant sur un certificat de signature électronique qualifié (niveau 3) ou une signature électronique qualifiée (niveau 4), sont fiables devant les tribunaux.

Une signature électronique est dite "avancée" lorsqu'elle se fait via un [tiers de confiance](#).

⚠ C'est l'acheteur qui indique le type de signature qu'il exige (le niveau de sécurité et le format). Vous trouverez ces informations dans le document du règlement de la consultation (RC).

Niveau de sécurité et formats

Les modalités de signature ont été définies au niveau européen par [le règlement eIDAS](#). Il établit un socle commun pour les interactions électroniques sécurisées entre les citoyens, les entreprises et les autorités publiques.

De multiples offres sont présentes sur internet, mais toutes n'ont pas le même [niveau de sécurité](#), et donc la même force probante.

Le site du ministère de l'économie décrit les [différents formats acceptables](#).

La réglementation accepte trois formats :

PAdES	Permet la signature électronique de documents PDF.
XAdES	Permet la signature électronique avancée de documents XML.
CAAdES	Permet la signature électronique avancée de données.

La signature n'est pas nécessairement visible dans le document signé.

- Le format **PAdES** est le seul à permettre l'imbrication de la signature dans le fichier signé. Une balise recensant les informations relatives au signataire est insérée dans le document.
- Dans le cas d'une signature au format **XAdES** ou **CAAdES**, le jeton de signature se présente sous la forme d'un fichier détaché.

⚠ Ce jeton est demandé au moment du dépôt sur la plateforme de dématérialisation : pensez à tester en amont que tout fonctionne.

Fournisseurs et coût

Les fournisseurs qui ont obtenu la qualification eIDAS sont inscrits sur [une liste de confiance](#) maintenue par l'ANSSI.

Parmi eux :

- CertEurope
- Certigna
- Certinomis
- ChamberSignFrance
- Datasure
- DocusignFrance
- Universign
- VIALINK
- Yousign
- LexPersona
- Cegedim

Pour [obtenir un certificat de signature électronique qualifié](#), il convient de se rapprocher de l'un de ces prestataires.

Cela a un certain coût qu'il faut prendre en compte :

- [Un certificat de signature eIDAS](#) coûte 96€ HT par an.
- [Avec Yousign, une signature qualifiée](#) coûte 480 € HT par an.

⚠ La mise en place d'une signature électronique est un processus long (au minimum 2 à 3 semaines). Il ne faut s'y prendre à l'avance et ne pas négliger cette étape.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le [site de FranceNum](#).